

**Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation**

Paris, le 5 avril 2018

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

—  
**Stéphane TRAVERT annonce le lancement  
de la concertation sur le Programme Ambition Bio 2022**  
—

**Stéphane Traver** confirme l'objectif gouvernemental de 15% de surface agricole utile en agriculture biologique ou en cours de conversion à horizon 2022 et annonce que cette ambition mobilisera 1,1 Md€ de crédits sur la période 2018-2022, contre 0,7 Md€ sur la période précédente (2013-2017), soit une augmentation de +62%.

Ambition Bio 2022, le nouveau programme gouvernemental, va accompagner ce changement d'échelle des productions biologiques sur la période 2018-2022 en impulsant une stratégie nationale et en donnant de la visibilité aux acteurs économiques et aux consommateurs.

L'ambition du gouvernement est de développer une production et une transformation biologiques innovantes et performantes capables de répondre à la demande forte des consommateurs et aux attentes sociétales en matière d'environnement et de bien-être animal.

Le programme Ambition Bio 2022 se fixe ainsi deux objectifs : atteindre, d'ici 2022, 15 % de surface agricole utile en mode bio et 20 % de produits bio en restauration collective publique.

Pour ce faire, trois leviers financiers sont mobilisés :

- Un renforcement des moyens consacrés aux aides à la conversion, avec 630 M€ de fonds FEADER (aides européennes du second pilier) et près de 200 M€ de crédits d'Etat, auxquels s'ajouteront les autres financements publics ;
- Un doublement du fonds de structuration « avenir bio » géré par l'Agence bio, porté progressivement de 4 à 8 M€ par an ;
- Une prolongation du crédit d'impôt bio, revalorisé de 2 500 à 3 500 €, d'ores et déjà assurée sur la période de programmation budgétaire 2018-2020.

La concertation sur le nouveau programme sera lancée dans les prochains jours dans le cadre du comité de pilotage Ambition Bio. Le travail s'articulera autour des axes identifiés par l'ensemble des acteurs dans le programme précédent, complétés par un volet spécifique aux outre-mer :

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane TRAVERT** - Tel : 01 49 55 59 74 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

- développer la production ;
- structurer les filières ;
- développer la consommation ;
- renforcer la recherche et la diffusion des résultats ;
- former les acteurs agricoles et agroalimentaires ;
- adapter la réglementation.

La concertation se déroulera selon le calendrier suivant :

- comité de pilotage du programme à la mi-avril ;
- réunions thématiques (réglementation, formation, recherche, structuration des filières, DOM) entre avril et mai selon les besoins ;
- Grand Conseil de l'Orientation de l'Agence bio courant mai ;
- comité de pilotage du programme fin mai/début juin ;
- présentation du programme Ambition Bio 2022 à l'occasion du printemps de la bio (première quinzaine de juin)

Pour Stéphane TRAVERT, « *Les attentes en matière de productions biologiques sont fortes. Si la concertation sur le nouveau programme peut s'ouvrir aujourd'hui, c'est que le Gouvernement a sécurisé le budget qui va permettre d'accélérer les conversions agricoles. A présent, il importe que tous les acteurs unissent leurs forces pour atteindre l'objectif de 15% de SAU en production bio en 2022.* »